

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUIN 2022

SPORTS

30 / 22_079 - OMEPS - DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS DE LA MAISON SPORTS-SANTÉ - AVENANT À LA CONVENTION

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame le Maire en date du 21 juin 2022.

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Laurence PLAS, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Daniel GAUDEFROY, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, André BOUDES, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Mathieu VIDAL donne pouvoir à Michel FRANQUES
Naïma MARENGO donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE
Marie-Louise AT donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Florence FABRE donne pouvoir à Nathalie BORGHESE
Boris DUPONCHEL donne pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO
Sandrine SOLIMAN donne pouvoir à Danielle PATUREY

Membre(s) absent(s) :

Esméralda LAPEYRE

SPORTS

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022

ID : 081-218100048-20220627-22_079-DE



30 / 22_079 - OMEPS - DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS DE LA MAISON SPORTS SANTÉ - AVENANT A LA CONVENTION

référence(s) :

Commission attractivité du 16 juin 2022

Service pilote : Direction des sports

Autres services concernés :

Direction des finances

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur,

Depuis 2020, la ville d'Albi soutient le projet de création d'une maison sport-santé et le développement d'actions autour de cet équipement par l'office municipal d'éducation physique et des sports (OMEPS).

L'OMEPS a ainsi ouvert sa maison sport-santé dans les locaux de la maison des sports en début d'année 2021.

Cette maison sport-santé a été labellisée par le ministère des sports en début d'année 2021 et l'OMEPS a obtenu, à ce titre, un soutien financier de l'Etat.

Pour rappel, les actions principales mises en œuvre en 2021 sont :

- l'accueil et orientation du public albigeois. Bilan et mise en place d'actions spécifiques individualisées. A ce jour, 80 personnes ont été accueillies et orientées depuis l'ouverture de la maison sport-santé.
- la mise en place d'actions avec les seniors « Envie d'Activités » : 60 personnes mobilisées.
- la gymnastique d'entretien dans les quartiers : 50 personnes mobilisées.
- une activité physique adaptée pour les seniors fragiles en partenariat avec le CCAS et avec le mobile seniors : 40 personnes inscrites sur les trois créneaux proposés par semaine.
- l'insertion sociale et sports avec apprentissage du vélo, multi activités et le dispositif « Femmes et Sports » : 34 personnes mobilisées.
- le dispositif « vie ta forme », avec travail éducatif et préventif pour faire évoluer les comportements des jeunes élèves des écoles de la ville : 300 enfants formés.

En 2022, avec la création d'un poste d'éducateur avec la spécialité activité physique adaptée, l'objectif est de développer de nouvelles actions, avec de nouveaux publics :

- « bien bouger pour mieux grandir », actions spécifiques le mercredi pour les enfants en surpoids avec le soutien des professionnels de santé et développement à la rentrée de septembre.
- « coeur et santé », actions proposées pour le public adultes, cardiaques, avec également un objectif de progression à la rentrée de septembre et avec notamment le soutien de la fédération française de cardiologie.
- Les parcours du coeur scolaire, test qui sera mis en place à la rentrée de septembre pour les jeunes élèves des écoles de la ville, avec un travail sur la sensibilisation au tabac, aux gestes qui sauvent, à l'alimentation et à l'activité physique.
- Les rendez-vous de la forme, action prévue à la rentrée de septembre, deux samedis matin par mois pour les familles avec circuits de marche et renforcement musculaire en utilisant notamment le mobilier existant.

Un soutien de l'Etat via l'agence nationale du sport a été demandé pour la création d'un poste d'éducateur avec la spécialité activité physique adaptée.

Afin d'aider également l'OMEPS dans la promotion et le développement dans le champ du sport et de la santé, il est proposé d'attribuer une aide d'avenant n°1 à la convention pour l'attribution de la subvention 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet d'avenant n° 1 à la convention pour l'attribution de la subvention 2022 à l'association OMEPS,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

les termes de l'avenant n° 1 à la convention pour l'attribution de la subvention 2022 à l'association OMEPS.

AUTORISE

madame le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention pour l'attribution de la subvention 2022 à l'association OMEPS.

DÉCIDE

d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association OMEPS pour les actions menées par la maison sport-santé.

DIT QUE

les crédits seront prélevés sur le budget 2022 au chapitre 65, fonction 40, article 6574.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien :

<http://www.telerecours.fr>.